



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 décembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 décembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Aurélia Massei, Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal à Sébastien Deliperi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Vanina Angelini-Buresi à Julia Tiberi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211220-2021_347-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2021

Affichage : 28/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 décembre 2021
Délibération N° 2021/347
Approbation de la décision modificative 1 du budget annexe
du Stationnement 2021.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La répartition des nouvelles inscriptions par chapitres en section de fonctionnement est :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	0.00	Chap. 70	Ventes et Prestations de services	+ 81 000.00
Chap. 012	Frais de personnel	0.00	Chap. 74	Subventions	0.00
Chap. 65	Charges de gestion	0.00	Chap. 75	Subvention d'équilibre	- 81 000.00
Chap. 66	Charges financières	0.00			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	0.00			
Total Dépenses réelles		0.00	Total Recettes réelles		0.00
Chap. 023	Virement à la section investissement	0.00			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter la décision modificative 1 du budget annexe du Stationnement pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe du Stationnement,
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1^{er} février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,
Vu la délibération 2021-062 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget annexe stationnement,
Vu la délibération 2021-121 du conseil municipal du 29 avril 2021 portant sur l'affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du stationnement,
Vu la délibération 2021-256 du conseil municipal du 18 octobre 2021 portant sur l'approbation du budget supplémentaire 2021 du budget annexe du stationnement,
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 décembre 2021,

Considérant que la décision modificative 1 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

ADOPTE

La décision modificative 1 du budget annexe du Stationnement pour l'exercice 2021

VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

